

## REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2018

### 18 communes de l'ex-territoire de la Communauté de communes du Pays d'Astrée

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Loire Forez agglomération rassemble 88 communes et plus de 106000 habitants. L'harmonisation des modes de collecte des déchets et de leur facturation s'effectuera progressivement sur ce nouveau territoire. Ceux-ci restent inchangés pour l'année 2018.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information.

### Calcul de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères

La situation des administrés est prise en compte au **1<sup>er</sup> jour de chaque trimestre**

**(1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre).**

Les montants mentionnés ne sont pas soumis à la TVA.

### Résidence principale

Nombre de personnes par foyer (adulte et enfants)	Nombre de parts	Redevance 2018
1 personne	1	112€
2 personnes	2	224€
3 personnes	2.5	280€
4 personnes ou +	3	336€

### Résidence secondaire

Pour les résidences secondaires, le montant de la REOM est forfaitaire, quel que soit le nombre de personnes occupant le foyer et quelle que soit la durée d'occupation du logement.

**Cette part fixe s'élève à 224€ par foyer.**

Une exonération est possible seulement pour les logements vides de tout meuble. Une attestation de la mairie de votre résidence secondaire est nécessaire.

**Moyens de paiement :**

- Paiement par carte bancaire sur internet via TIPI
- Par virement sur le compte BDF St Etienne 30001-00729-E4230000000 71
- Par chèque bancaire ou postal au nom du Trésor Public à adresser à la Trésorerie de Saint Just Saint Rambert, rue de la Farge, 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT
- En espèces au guichet jusqu'à 300 €

Pour toutes les questions relatives au paiement de la redevance, vous pouvez prendre contact auprès du Centre des Finances Publiques :

- **Par courrier :** Centre des Finances Publiques Rue de la Farge – CS 30517 - 42173 SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
- **Par téléphone :** 04 77 52 38 48
- **Sur place :** bureau ouvert du lundi au mercredi ainsi que le vendredi, de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 15h45

**Pour un renseignement ou la transmission d'un justificatif**

Vous pouvez prendre contact auprès de Loire Forez agglomération (pôle de Boën) Mme Sophie BONNEFOI.

- **Par téléphone :** 04 77 97 72 48
- **Par mail :** [facturation.reom@loireforez.fr](mailto:facturation.reom@loireforez.fr)

**Pour une réclamation :** vous pouvez prendre contact auprès de Loire Forez agglomération

- **Par courrier**

Loire Forez agglomération

17 boulevard de la Préfecture – CS 30211

42605 MONTBRISON CEDEX

Mail : [facturation.reom@loireforez.fr](mailto:facturation.reom@loireforez.fr)